

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 28 AVRIL

Une prétention étrange

Le commerce français est en ce moment très vivement ému d'une prétention élevée par le gouvernement anglais et qui n'est en réalité que l'application d'un procédé spécial de protection économique.

On sait que l'*income tax* est un impôt qui frappe non-seulement le revenu provenant de valeurs mobilières ou immobilières, mais encore celui provenant des affaires commerciales. Or, aujourd'hui le gouvernement anglais prétend que : « toute maison étrangère qui aura dans le Royaume-Uni une succursale ou même un simple représentant, devra payer l'*income tax*, non-seulement sur les affaires réalisées par cette maison dans le Royaume-Uni, mais encore sur les opérations que celle-ci fait, soit dans sa propre nation, soit avec le reste du monde commercial ».

Si de telles prétentions pouvaient être admises, l'Angleterre se trouverait percevoir l'impôt sur le commerce du monde entier ou, ce qui paraît être en réalité le but poursuivi, elle obligerait l'industrie européenne à recourir à l'intermédiaire des maisons anglaises pour assurer l'écoulement de ses produits en Angleterre.

En un mot, l'Angleterre ne défend pas l'entrée des produits étrangers chez elle, mais... elle prohibe les représentants des maisons étrangères. L'*income tax* qu'elle veut imposer sur ces représentants est une sorte de droit de douane, un véritable impôt douanier qui porte non plus sur le pro lui, mais sur le vendeur.

Nous avons un ministre des affaires étrangères et un ministre du commerce. Il nous semble qu'ils ont là une belle occasion de prouver qu'ils ont conscience de leur devoir. Déjà, en 1888, une maison de Reims avait été frappée par le fisc de Liverpool en se basant sur les chiffres d'affaires avoués par cette maison. Notre compatriote avait été menacé d'une saisie de son matériel de bureau et de ses marchandises s'il n'obtempérait pas aux ordres du fisc.

Mais la chambre de commerce de Reims s'occupa de l'affaire ainsi que toutes les chambres de commerce intéressées, celle de Bordeaux notamment. Leur intervention décida le gouvernement français à s'adresser au gouvernement anglais pour obtenir le retrait de cette mesure.

Peu de temps après, satisfaction nous était donnée, et le fisc de Liverpool remboursait à la maison de Reims les droits d'*income tax* indûment perçus de cette dernière.

Il faut espérer que cette fois encore on saura défendre les intérêts de notre commerce.

COMPTABILITÉ RÉPUBLICAINE

Aujourd'hui, le rapport présenté par le président de la Cour des comptes, sur l'exercice 1886, nous fournit de prétexte à une nouvelle et légitime réclamation. Dans le rapport sur le ministère des postes et télégraphes on relève le passage suivant :

« Dépense de 10,579 fr. 50 sans crédit.

» Chapitre 47 bis : matériel de l'administration des postes et télégraphes; *salaires des hommes de peine, étrennes à divers, médicaments, menues dépenses, etc., etc.*

» Sur cet article (crédit : 49,000) ont été imputés divers paiements s'élevant ensemble à 10,579 fr. 50 qui n'ont été appuyés par aucune pièce justificative. Les indications sommaires, portées sur les ordonnances, permettent seulement de constater que la dépense se rapporte à *différents déplacements* effectués par le ministre des postes et télégraphes, pendant le cours de l'année 1886.

» La Cour a relevé ces dépenses comme faites sans crédit, et, à ce titre, elle a le devoir de les signaler dans sa déclaration générale. — Elle regrette qu'il ne lui ait pas été produit de justifications, qui lui auraient, sans doute (??), permis d'apprécier les motifs pour lesquels ces dépenses ont été mises à la charge de l'Etat. »

Ainsi, voici une dépense de 10,579 francs 50 dont on ne peut justifier l'emploi. Le ministre les a cependant dépensés.

Cette somme, prélevée sur un chapitre qui devrait être sacré, puisqu'il comporte le salaire des hommes de peine et les médicaments, a servi à couvrir des frais de déplacements ministériels; mais quels sont-ils, puisque les ministres voyagent gratuitement ?

Concerneraient-ils, par hasard, les menus plaisirs du ministre des postes en voyage ?

Voilà une économie de 10,000 francs à opérer sans hésitations et qui ne coûtera pas de grands efforts de recherche à M. Rouvier.

Élections municipales à Paris

On lit dans la *France nouvelle* d'hier :

« Les élections s'effectuent dans le plus grand calme. Partout, les votants se pressent en grand nombre, mais tranquilles et dignes, comme il convient à des citoyens accomplissant un devoir. Les journaux boulangistes laissent entendre que, ce soir, quelques manœuvres des amis de M. Constans pourraient se produire.

» Que sortira-t-il du scrutin municipal ? On ne peut encore le dire avec certitude, mais il y a lieu d'espérer que le nouveau Conseil, sans atteindre la perfection, vaudra un peu mieux que celui qui vient de s'en aller en laissant une mauvaise renommée.

» Les ballottages seront nombreux ; toutefois le sentiment général du suffrage universel se dégagera de la première épreuve, en espérant le châtiement pour certains sectaires. »

On lit dans le *Pigaro* :

« On a dû, hier, enfermer dans une maison de santé un des candidats au Conseil municipal, atteint d'aliénation mentale.

» Lorsqu'on a demandé l'autorisation nécessaire au préfet de police, il a curieusement parcouru la liste des candidats et demandé simplement :

» — Lequel ? »

L'anecdote est-elle vraie ? Nous l'ignorons, mais le mot est joli.

INFORMATIONS

LA MANIFESTATION DU 1^{er} MAI

On sait que les organisateurs de la manifestation ouvrière du 1^{er} mai ont donné rendez-vous à leurs amis pour jeudi, à deux heures, sur la place de la Concorde.

A ce propos, le *Matin* dit que M. le général Saussier, ayant su que la cérémonie des premières communions de la Madeleine devait avoir lieu jeudi prochain, a demandé à M. Le Rebours, curé de cette église, de changer la date de la cérémonie — qui a été, en effet, avancée d'un jour et fixée à la veille, mercredi 30 mars.

Le gouverneur de Paris a fait savoir au curé de la Madeleine qu'en prévision des manifestations annoncées, l'autorité militaire devrait peut-être placer en réserve des troupes dans les locaux des soubassements de l'église, comme cela a déjà été fait en certaines circonstances analogues précédentes. Il a fait ressortir aussi que, bien que la chose ne fût pas probable, il était sage de prévoir que l'événement pourrait amener, le 1^{er} mai, dans le voisinage de la Madeleine, des charges de police ou de cavalerie.

Dans tous les Etats d'Europe, les gouvernements ont pris des mesures contre la manifestation annoncée. La consigne est des plus sévères, les troupes sont consignées, des munitions sont distribuées comme s'il s'agissait d'entrer en campagne. Elles ont partout reçu l'ordre de réprimer énergiquement toute tentative de désordre.

M. Carnot rentre aujourd'hui à Paris.

LETRE DU PRINCE NAPOLÉON A M. CARNOT

« Prangins, 23 avril 1890.

» Monsieur le Président,

» Vous visitez la Corse. Je n'aurais rien à en dire si, en allant dans la maison où est né mon oncle, vous n'aviez commis une suprême inconvenance.

» Cette maison n'est pas au gouvernement ; vous n'aviez à aucun titre le droit d'en franchir le seuil. Qu'y a-t-il de commun entre le Premier Consul, qui en quelques mois a refait la France, et votre gouvernement qui la désorganise tous les jours ? entre l'Empereur, qui n'a été vaincu que par la grandeur même de son système, et votre régime parlementaire qui succombe à son impuissance ?

» Vous, qui me proscrivez sans motif, moi son héritier, comment osez-vous rendre un hommage hypocrite au berceau du grand homme ?

» Bornez-vous à être le chef d'un gouvernement de parti qui ruine et abaisse la France, jouissez de vos traitements, de vos places, occupées plutôt que remplies ; mais laissez-nous nos souvenirs et nos malheurs, et n'insultez pas mon exil immérité par une bravade.

» Votre visite n'est qu'une parodie, votre faux respect qu'une profanation contre lesquelles j'ai le devoir de protester.

» NAPOLÉON. »

NÉPOTISME RÉPUBLICAIN

Les finances de nos colonies sont administrées avec les mêmes procédés en honneur dans la gestion des finances de la Métropole depuis l'avènement au pouvoir du président Grévy et de son gendre Wilson, sous-secrétaire d'Etat aux finances et président de la commission du budget. Le Conseil colonial d'Indo-Chine nous apporte une édifiante histoire : « la villa de Blancsubé. » Cette villa, d'après l'aveu formel du secrétaire général, avait été achetée par l'administration « pour venir en aide à la veuve du premier député de la Cochinchine. »

On la destinait au logement des officiers des tirailleurs.

Or, cette villa est toujours inoccupée, parce qu'on a reconnu qu'elle était trop éloignée.

Il s'est trouvé un conseiller assez audacieux pour protester en ces termes : « La vente a été faite avant la mort de M. Blancsubé, puisque c'est M. Blancsubé lui-même qui en a touché le prix. L'administration aurait dû savoir, à ce moment, si ce bâtiment lui était nécessaire et lui donner immédiatement affectation. Pendant très longtemps, les chambres du rez-de-chaussée ont servi de parc à chèvres. »

L'administration ne s'en est rendu compte qu'après, répond le président.

On peut reprocher peut-être à l'administration d'avoir été trop complaisante envers M. Blancsubé, déclare alors le secrétaire général. Il n'en n'est pas moins vrai que nous nous trouvons en présence d'un fait acquis.

La conclusion ? C'est que le conseil colonial se voit dans la nécessité de vendre à vil prix un bâtiment qu'on ne peut employer et qui nécessite un gardien.

Voilà comment notre administration colonial gère les intérêts qui lui sont confiés !

M. GABRIEL COMPAYRÉ

Le *Messager de Toulouse* témoigne quelque surprise du fait suivant :

« M. Gabriel Compayré, ancien député du Tarn, aujourd'hui rédacteur de la *République française*, continue à toucher 5,000 francs par an comme professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. Or, il y a plus de dix ans que M. Compayré a quitté la ville et n'y professe plus.

» Voici qui est plus scandaleux encore : M. Léopold Mabilleau, qui non-seulement ne professe plus à Toulouse, mais qui ne fait plus nominativement partie de la Faculté, puisqu'il a été nommé professeur à nous ne savons quelle école d'Auteuil, n'en continue pas moins à toucher 3,000 francs par an, comme s'il faisait encore son cours. »

Un autre bruit est parvenu à la *France nouvelle*.

M. Gabriel Compayré, dégoûté de la politique et de ses cruelles vicissitudes, serait en instance pour se faire nommer recteur de l'académie de Poitiers.

L'auteur du *Manuel à l'usage des écoles* se dit dégoûté de la politique ; mais c'est à elle, ce nous semble, qu'il doit de pouvoir aspirer au rectorat. Avant qu'il fût député, qui est-ce qui connaissait M. Compayré ?

ÉCOLE NEUTRE

La Croix rapporte que mercredi dernier, à Amiens, au moment de l'orage, quelques petites filles apeurées firent le signe de la croix dans une classe tenue par une maîtresse laïque. *Mademoiselle*, qui les vit, leur adressa une semonce et les retint en pénitence après la sortie...

AU DAHOMEY

La situation se complique au Dahomey. Il y a tout lieu de craindre, vu les nouvelles de la marche des Dahoméens, que Porto-Novo soit cerné. La sortie du 20 avril avait évidemment pour but de dégager les alentours de cette ville. Malheureusement, elle n'a pas, on le sait, réussi, malgré les pertes infligées aux soldats du roi Badazin.

Il faut à tout prix agir promptement et sans attendre un débat parlementaire.

Envoyer cinquante hommes de renfort, c'est plus qu'inapte, car que peuvent cinquante hommes de plus contre les bandes noires du Dahomey?

Nous sommes heureux d'apprendre que le P. Dorgère, le courageux missionnaire fait prisonnier à Widdah, était en excellente santé à la date du 13 avril.

La nouvelle en était parvenue à M. Ballot, résident de France au golfe de Bénin, qui l'a télégraphié au P. Planque, supérieur des missions africaines.

Bordeaux, 27 avril.

Des préparatifs sont faits en ce moment pour envoyer des renforts sur la côte occidentale d'Afrique. On attend ici des troupes d'infanterie de marine qui vont être expédiées le 5 et le 10 mai pour le Dahomey par les paquebots-poste.

D'autres envois seront faits à destination du Sénégal, d'où l'on enverra à Kotonou et Porto-Novo des contingent déjà acclimatés.

Des approvisionnements et du matériel seront également embarqués.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 27 avril 1890.

Après une réaction assez vive sur nos rentes, le marché s'est vivement relevé en fin de semaine. Le 3 0/0 s'établit à 89.05; le 4 1/2 0/0 à 106.85.

Le Crédit Foncier a été l'objet d'achats suivis de 4,330 à 4,332.50. Les obligations foncières et communales se sont traitées constamment à un niveau supérieur à celui de la semaine dernière.

L'assemblée générale de la Banque de Paris a eu lieu le 25 courant. Après la lecture des différents rapports, le président du conseil a, en quelques mots qui ont provoqué d'unanimes applaudissements, fait ressortir l'excellente situation de la banque, l'importance de ses opérations et la prudence des engagements pris par elle.

La Banque Nationale du Brésil cote 592.50. La Société Générale est très ferme à 475, ainsi que la Société de Dépôts et Comptes courants à 605. La Banque d'Escompte a donné lieu à de nombreux échanges de 315 à 317.50.

Au moment où paraissent les comptes-rendus des Compagnies françaises d'Assurances sur la Vie, une comparaison s'impose.

Les comptes de nos anciennes Compagnies, qui sont les plus complets, disent nettement toute la vérité et rien que la vérité; leur production ne porte que les assurances réellement souscrites; leur portefeuille de rentes et d'obligations est constitué aux cours d'achats, renfermant ainsi une plus-value latente qui peut représenter 15 à 20 0/0 du montant des titres et qui sert de tampon contre les à coups des crises financières.

Les Compagnies américaines n'ont ni cette sagesse ni ces scrupules. Elles veulent frapper l'attention par de gros chiffres et ne se contentent pas des résultats acquis dans leurs pérorations. Leur production, par exemple, est enflée des assurances qu'elles appellent *Not Taken*, non acceptées. C'est un appoint qui grossit chaque année et qui dépasse 20 0/0 pour certaines Compagnies.

Les résultats bénéficiaires sont grossis, de leur côté, fictivement par une majoration; des valeurs mobilières que les compagnies américaines possèdent, portées non pas au prix d'achat, mais à ce prix augmenté de la plus-value au 31 décembre de l'exercice. L'excédent de l'actif sur le passif est ainsi accru apparemment d'un article qui atteint parfois jusqu'à 40 millions de francs et qui ne représente qu'une valeur variable, précaire et non acquise. Une crise financière peut balayer ce prétendu actif et avec lui les bénéfices de l'exercice et même les bénéfices accumulés par les polices tontinières. Certaine Compagnie a tiré, en effet, dans les deux derniers exercices, la presque totalité de son excédent d'actif de l'article de plus-value de ses titres.

On voit par là combien ces prétendus excédents d'actif que les compagnies américaines étalent avec orgueil, ont une base fragile et combien vaut mieux, pour la sécurité des contrats, la loyauté et la simplicité des comptes des anciennes compagnies françaises.

Un mouvement de hausse assez vif vient de se produire sur les actions de la mine d'argent « La Perla », très demandées à 405.

L'obligation des Chemins Économiques fait 407.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Le Crédit Foncier de Tunisie dont l'assemblée constitutive vient à peine d'avoir lieu se préoccupe déjà de collaborer dans une large part à toutes les affaires de la colonie. C'est ainsi que cet établissement va participer à l'établissement municipal de la Ville de Tunis.

PILULES GICQUEL, purgatives. 1150

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Il paraît que Saint-Cyr est mis en émoi par la réduction de la section de cavalerie.

Le chiffre des futurs sous-lieutenants que la promotion entrée à Saint-Cyr fournira l'année prochaine aux troupes à cheval n'est que de 63. La promotion sortant au mois d'octobre enverra à Saumur 90 officiers-élèves.

LES OBSÈQUES DE M. BRESSON

Le temps nous a manqué samedi pour parler plus longuement des obsèques de M. Bresson, mort si tristement dans cette réunion de Verrie qui devait être une fête pour tous.

Son père, M. Bresson, juge d'instruction à Montmédy, était arrivé la veille avec M^{me} Bresson, et ils avaient pu contempler une dernière fois les traits bien altérés de leur fils.

Les obsèques ont eu lieu à 11 heures à la chapelle de l'hospice de Saumur, beaucoup trop étroite pour contenir les assistants empressés de rendre à un ami, à un camarade, les derniers devoirs, et à la famille si cruellement éprouvée un témoignage de douloureuse sympathie.

Des couronnes magnifiques ont été déposées sur le cercueil. On remarquait surtout celle des officiers du cadre de l'École, celles des lieutenants et sous-lieutenants, des régimentaires du 6^e cuirassiers, apportée par une délégation des sous-officiers de ce corps venus de Paris pour cette triste circonstance.

Le deuil était conduit par M. Bresson père, consterné, suivi de la délégation des sous-officiers du 6^e cuirassiers, un membre de la famille, puis l'état-major de l'École de cavalerie, ayant à sa tête le général Jacquemin. Venaient ensuite les autorités de la ville que nous avons déjà signalées: M. Cottineau, sous-préfet, M. Bodin, président du Tribunal civil, nombre de fonctionnaires; l'École au grand complet, officiers du cadre, professeurs, les membres de l'administration, les sous-officiers, cavaliers de manège, etc., et la gendarmerie. Ce cortège imposant a traversé notre ville pour se rendre à la gare d'Orléans; partout le public se découvrait respectueusement devant la dépouille mortelle de ce jeune soldat, si brillant la veille, si riche d'avenir. Puisse ces témoignages de sympathie être, pour la pauvre mère et le père infortuné, un adoucissement à leur profonde douleur.

M. le général Jacquemin n'a pas voulu se séparer de cet élève confié à ses soins sans proclamer en présence de ses parents et de ses camarades ses qualités et rappeler les titres qui le rendaient cher à tous et à ses chefs.

Après les dernières prières sur le quai de la gare, les assistants se sont retirés, toujours douloureusement émus. Quelques heures après le train emmenait la famille et les restes de ce cher fils à Montmédy où ils seront déposés dans un caveau de famille.

LA JOURNÉE D'HIER

Est-ce que la fin de la semaine passée marquerait la fin du mauvais temps? Tout semble le faire croire. Aussi hier dimanche s'est-on promené avec un certain plaisir.

L'assemblée des Lilas, à Saint-Florent, a donc été brillante, chose rare. La foule s'est

portée vers ce charmant site où de nombreux attrait attendaient les curieux: chevaux de bois, firs, loteries, exhibition, lutteurs, etc., etc. Plusieurs tentes étaient dressées en vue de la danse. Les amateurs auront dû être très nombreux.

Un établissement créé depuis quelques années seulement, la Villa Plaisance, dont les heureuses plantations sont aujourd'hui converties de feuilles, a reçu de nombreux visiteurs.

Le soir, à huit heures, un concert donné par la Musique municipale est venu égayer la place de l'Hôtel-de-Ville. Peu de monde au début; mais bientôt le public est venu en assez grand nombre, malgré un petit vent piquant qui devait légèrement engourdir les doigts de nos jeunes musiciens. En somme, charmant concert, dont les morceaux ont été convenablement exécutés.

A neuf heures, le concert était terminé; mais, malgré l'heure avancée, bien des jeunes gens n'ont pas voulu terminer cette journée sans faire une autre excursion à Saint-Florent, et c'est à ce moment que les salles de danse sont bondées d'amateurs de chorégraphie champêtre. Chacun s'en est donné jusqu'à deux ou trois heures du matin.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Marie-Joseph Douet, boulanger, et Claire-Eugénie Dumoulin, sans profession, tous deux de Saumur.

Urbain Leroi (veuf), cultivateur, et Jeanne-Céline Duret (veuve), cuisinière, tous deux de Saumur.

Joseph Vizi, journalier, et Marguerite Duché (veuve), sans profession, tous deux de Saumur.

Léonard Girard (veuf), boulanger, de Courchamps, et Hortense-Victorine Hestean, modiste, de Saumur.

L'Union Chorégraphique de Tours

Un de nos confrères de Tours résumait en ces termes, l'autre jour, la notice sur l'Union Chorégraphique, son but et son enseignement.

« L'Union Chorégraphique s'est imposée le but excellent de restituer à l'enseignement de la danse son véritable caractère d'après les traditions classiques.

« Un enseignement rudimentaire fausse notablement et dénature la plupart des danses françaises et toutes les danses étrangères. Or les sociétés chorégraphiques n'ont été fondées qu'à l'effet de réprimer ces licences ou de rectifier ces erreurs.

« Bien établie à Tours, l'Union Chorégraphique que dirige avec tant de talent M. Edmond Bertrand s'efforce de propager son enseignement dans toute la région.

« On ne peut que l'encourager dans son œuvre. »

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

GERMAINE

NOUVELLE MARITIME

PAR CHARLES DURAND (CAROLUS)

L'homme était jeune. Je le vis s'agenouiller; ses mains se tendirent vers le ciel, et des paroles suppliantes sortirent de ses lèvres, pendant que la lueur effrayante qui sillonnait la nue, éclairant son front découvert, était impuissante à éblouir ses yeux, grandis par la foi, immobilisés par la prière.

Puis, un cri déchirant traversa l'espace; un nom: « Germaine!... » fut redit par les échos du rocher.

Et ce fut tout. La nuit recouvrit de son voile cette scène d'horreur.

Je me réveillai, terrifié encore, ne sachant si j'avais été le jouet d'un rêve, ou si ce que j'avais vu était la réalité. Sous mes yeux, la mer s'étalait, calme, léthargique; la lune y dessinait une longue traînée blanche, sans un pli, comme à la surface d'un immense miroir.

Je me mis à rire de mes terreurs; mais pour secouer cette mélancolie accablante, je

sortis, avec l'intention de faire un tour dans le village.

Il me fallait, pour gagner la rue, passer par la salle commune où le père Pascal débitait aux matelots et aux paysans du café et de l'eau-de-vie. Quelques consommateurs y étaient attablés. Leur conversation bruyante me permit de traverser la salle sans attirer leur attention.

Au moment où je m'apprétais à tourner la chevillette de la porte, un mot prononcé par un des buveurs me cloua sur le seuil:

— Quand je vous dit, criait l'homme, qu'on a vu la *Sainte-Marie* à la côte! même que je le tiens des hommes de l'Islandais rentré hier à Fécamp.

J'eus un frisson. Me ravisant aussitôt, je revins sur mes pas et je m'assis sans bruit dans un angle de la pièce.

Le cabaretier entra; je lui fis signe de me servir aussi une tasse de café; puis je prêtai l'oreille.

L'homme qui avait parlé, un matelot au teint fortement hâlé, se taisait, attendant que Pascal eût fini de verser la tournée.

Cela fait, il reprit la parole:

— Quant à l'équipage, il n'y en avait pas

plus sur le pont du bateau qu'en ce moment dans le fond de ma poche. Vingt hommes à la fois! Il y aurait de quoi se donner des coups!

Et, joignant l'action à la parole, le matelot s'administra un maître coup de poing qui aplâtit son béret sur sa tête.

— Est-on bien sûr qu'ils n'ont pas gagné la terre dans les canots? fit un autre.

— Pour sûr! A entendre les marins de l'Islandais, le mauvais temps ne leur aura pas permis de s'en tirer. Je connais le pays, moi; je sais ce que c'est! Il y a des jours où la neige tombe si drue, qu'on ne peut plus se conduire. Le patron de la *Sainte-Marie*, qui faisait son premier voyage, a dû, tout le premier, y perdre la tête.

— Quel malheur! dirent les autres.

Un ricanement se maria à leurs condoléances. Celui qui riait était une sorte de paysan, un grand gars, à face stupide, que je n'avais pas tout d'abord remarqué, parce qu'il avait écouté sans rien dire la conversation de ses camarades:

— Ça te fait rire, toi, Bernard Dumont? dit le matelot en jetant un regard furieux au paysan.

— Chacun son idée, tiens! répliqua ce der-

nier, en répondant avec effronterie au regard de l'autre. Non pas que je veuille de mal à personne. Mais... mais...

— Dis-le tout de suite! reprit le premier avec emportement. La mort de ce pauvre Pierre te fait plaisir! On sait que tu voudrais épouser cette bonne petite Germaine, qui est un ange du bon Dieu, mais qui aurait bien tort d'accepter un mari de ton espèce!

— Oh! oh! firent les autres, qui s'apercevaient que le brave matelot allait un peu loin.

— Eh bien, oui! Je n'ai pas peur de le dire, reprit celui-ci en donnant du poing sur la table avec tant de violence que les verres se répandirent. Et que celui que ça offusque me le dise donc en face, j'ai de quoi lui répondre! Bertin serait un sot de te donner sa fille, Dumont, parce qu'une femme ne trouvera en toi que ce que lui aura laissé la débauche et l'ivrognerie, — que de la *mauvaiseté* et de l'avarice! Voilà la vérité, et si elle ne te plaît pas, tu peux aller en d'autres compagnies que la mienne, car ta société à moi m'est su-per-la-tivement désagréable!

Un silence de mort se fit autour de la table. Le paysan était devenu pâle comme un linge; et son regard louche se fixait avec une mé-

L'Union Chorégraphique donnait le 13 avril, au théâtre de Loches, une très brillante soirée. Voici en quels termes le *Lochois* fait dans son dernier numéro l'éloge de la Société :

« L'Union Chorégraphique de Tours, encouragée par le sympathique accueil qu'elle est habituée à recevoir dans notre chef-lieu et qui se manifeste à chacune de ses intéressantes représentations, a eu l'idée de venir, dimanche dernier, donner au théâtre de Loches une grande séance de danse, dont le programme était, ma foi, des plus attrayants. C'était une nouveauté pour le public lochois, et, étant donné le tempérament habituel de ce public, il y avait peut-être dans cette tentative une certaine audace. Hâtons-nous de dire qu'elle a été complètement justifiée par l'événement, et que nos jeunes chorégraphes tourangeaux ont trouvé à Loches tout le succès qu'ils espéraient, et auquel, d'ailleurs, ils ont tous les droits.

« Ce n'était que justice d'applaudir à l'excellente exécution du programme, à toutes ces danses originales ou classiques fort bien réglées et conduites avec une parfaite correction. C'était justice de constater l'excellente tenue des jeunes artistes et leur maintien élégant et gracieux.

« Le public lochois n'y a pas manqué, et les nombreux applaudissements que l'Union Chorégraphique a recueillis dimanche, elle les retrouvera aussi nourris et aussi suivis si, comme elle nous en a donné l'espoir, elle veut bien nous réserver prochainement une nouvelle visite. »

Au surplus, tous les journaux de Tours sans exception ne tarissent pas de louanges sur la jeune Société, dont les bals d'enfants notamment ont été suivis dernièrement avec le plus vif intérêt.

L'un de nos confrères s'exprime ainsi :

« Le bal d'enfants de l'Union Chorégraphique a dépassé les espérances de ses organisateurs eux-mêmes. La foule était considérable au Cirque et l'on a beaucoup applaudi les nombreux enfants costumés qui émaillaient la piste d'une façon si agréable.

« Il nous faudrait tout citer pour donner à chacun la part qui lui revient ; mais nous sommes obligés de nous borner. Contentons-nous de signaler, comme ayant été particulièrement remarqués, les intermèdes, correctement exécutés par les jeunes gens de la Société ; la polka des *Masques*, qui a eu les honneurs du *bis*, et une farandole, très brillamment conduite.

« Les enfants portaient, pour la plupart, des costumes frais et élégants ; ils s'en sont donné à jambe que veux-tu, de 2 à 3 heures.

« Plusieurs autorités de la ville étaient venues apporter, par leur présence, un témoignage de sympathie à la jeune société que dirige M. Ed. Bertrand.

« M. le général L'Hôte assistait à ce gracieux spectacle et il a fait beaucoup d'heureux, dans tout ce petit monde, en dévalisant, à son intention, les paniers des marchands d'oranges.

« En résumé, fête enfantine charmante à laquelle la charité elle-même a trouvé son compte, puisqu'il a été recueilli une somme de 40 fr. 30 cent. pour les pauvres et la caisse des écoles. »

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, l'Union Chorégraphique de Tours donnera au théâtre de Saumur, jeudi 1^{er} mai, une grande soirée dansante. Il n'est pas douteux que, comme à Châtellerault, à Loches et à Tours, les applaudissements ne seront pas ménagés à ses sociétaires et que tous nos concitoyens voudront assister à cette attrayante soirée qui sera une nouveauté dans notre ville.

SYNDICAT COMMERCIAL ET INDUSTRIEL D'ANGERS

Vendredi dernier, la commission, composée de vingt membres, tous présents, nommée pour organiser la fermeture des magasins le dimanche entier ou à partir de midi, était réunie grande salle du café Gasnault, à Angers.

Chacun s'est empressé de prendre une ou plusieurs listes des commerçants et s'est engagé à les voir dans le plus bref délai, afin que la fermeture, s'il y a lieu, commence le dimanche 18 mai.

LE MYSTÈRE DE MOZÉ

Sur la route départementale des Ponts-de-Cé à Cholet, à quelques mètres de distance de la borne kilométrique portant l'indication : « Ponts-de-Cé, 8 kil. », sur le bord opposé de la route, se trouve une petite maison qui était habitée par un petit rentier, nommé Désiré Martin, âgé de cinquante-sept ans, vieux célibataire rendurci. Cette habitation fait partie du village de la *Renaissance*, commune de Mozé.

SANGLANTE DÉCOUVERTE

Jeudi, vers midi et demi, une femme mariée, nommée Bodard, née Pannelec, d'origine bretonne, âgée de vingt-huit ans environ, habitant à trois kilomètres de ce village, vint apporter ou chercher (?) des provisions chez le sieur Martin, son ami.

Là, trouvant la porte donnant sur la route fermée à clef et ne recevant pas de réponse, elle jeta un coup d'œil par la fenêtre dans la petite chambre. Elle aperçut alors un spectacle horrible.

Le vieux garçon était étendu sur le sol, la tête cachée sous le lit, baignant dans une large mare de sang.

La jeune femme prévint aussitôt les voisins de cette sanglante découverte. On courut chercher M. le docteur Vétault, des Ponts-de-Cé, qui arriva bientôt.

LES CONSTATATIONS MÉDICALES

Le malheureux Martin n'était pas mort, mais il était sans connaissance. Le docteur constata que le blessé avait à la tête, du côté droit, à dix centimètres de l'oreille, une large blessure triangulaire par laquelle le sang avait coulé avec abondance et qui avait déterminé une congestion cérébrale.

M. le docteur Vétault engagea les personnes présentes à aller prévenir la gendarmerie des Ponts-de-Cé, l'examen auquel il s'était livré lui ayant fait conclure qu'il y avait probablement crime.

LES CONSTATATIONS DES GENDARMES

A dix heures du soir, M. le maréchal des logis Négrin se rendit au domicile du blessé. Presque au même moment, ce dernier rendait le dernier soupir sans avoir pu prononcer un seul mot et sans même avoir repris connaissance, emportant dans la tombe le secret de la sanglante énigme.

Celui qui aurait pu fournir des renseignements n'étant plus, M. le maréchal des logis Négrin se livra à un rigoureux examen des lieux et de l'état de la maison.

Ainsi que nous l'avons dit déjà, la porte de devant était fermée à clef ; deux autres, qui donnent sur un jardin, étaient ouvertes.

M. Négrin se convainquit rapidement que le vol n'avait pas dû être le mobile du crime, si crime il y a.

En effet, dans la chambre, rien n'avait été bouleversé. Les clefs étaient dans les serrures.

Les armoires et les meubles n'avaient pas été fouillés ; qui plus est, une somme de 140 francs, renfermée dans une armoire, fut retrouvée intacte.

D'un autre côté, le sol de la chambre est absolument uni. Dans la pièce, par terre, on n'a trouvé aucun objet susceptible, par sa forme, d'avoir pu produire une blessure semblable à celle que porte le cadavre ; et encore n'est-il guère admissible, aurait-on découvert un objet d'une forme pareille, qu'en tombant dessus, un homme aurait pu se faire une blessure aussi effroyable.

D'autres observations ont été faites, mais elles ne nous semblent pas fort importantes. Cependant, dans une affaire de ce genre, les plus petits détails peuvent avoir leur intérêt et ne doivent pas être négligés.

On constata aussi que la pendule du défunt était arrêtée à minuit 20 et que sa montre marquait une heure.

Or, le mercredi soir, des voisins auraient vu Martin, dans son jardin, vers sept heures. Personne, depuis ce moment, ne l'a rencontré soit sur la route, soit dans le bourg de Mozé.

Y A-T-IL CRIME ? QUEL EN SERAIT LE MOBILE ?

Le père Martin, comme on l'appelle dans le pays, était un petit vieux qui aimait un peu

trop le vin et les femmes. A part ces deux légers défauts, c'était le meilleur homme du monde. Il n'aurait pas, comme on dit, contrarié un enfant. Il était toujours de l'avis des autres. Seulement, s'il eût continué encore ce train de vie, son petit patrimoine, qui avait déjà passablement diminué, n'aurait pas tardé à être complètement dissipé.

Les succès féminins que Martin recueillait, grâce surtout à l'influence de son argent, lui auraient-ils suscité quelques jaloux ? L'un d'eux aurait-il voulu se venger ? Rien d'impossible, d'autant que le père Martin n'aurait point dédaigné de marcher sur les plates-bandes de certain mari ! Enfin, on ne sait rien de positif de ce côté.

L'ENQUÊTE

Vendredi matin, M. Renault-Morlière, juge d'instruction, M. Gremillon, procureur de la République, M. Girard, adjudant de gendarmerie, se sont transportés sur les lieux du crime présumé.

Ils étaient accompagnés de M. Négrin et de deux gendarmes.

Les neveux du défunt, qui habitent le bourg de Mozé, étaient présents ; ce sont deux très honorables citoyens qui jouissent de l'estime général. Ils se nomment Buret et Marquis.

Nous ne connaissons pas encore les résultats de l'enquête à laquelle se sont livrés les magistrats. Quant à l'autopsie, elle n'a pas encore été pratiquée. (Patriote.)

Dans un but humanitaire !

Ribeaucourt (Somme), le 20 décembre 1889. — Ma mère souffrait depuis 7 ans de maux d'estomac, avec une toux opiniâtre, l'appétit diminuait de jour en jour. Depuis qu'elle a pris vos *Pilules Suisses*, elle ne souffre plus, sa toux est considérablement diminuée et l'appétit est revenu. Dans un but humanitaire, je vous prie de publier cette lettre. (Sig. lég.) F. HOUBART-PRUVOT.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

Spécialité de Boîtes et Bonbons pour baptême.

Dragées amande, le demi kilog.	0.80
— demi-fine, —	1.20
— fine, —	1.60
— surfine, —	1.80
— vanille, —	2.00

Pralines grises et roses, depuis 90 cent.

BOITES BAPTÊME GARNIES

125 grammes, 1 fr — 250 grammes, 1 fr. 50 — 500 grammes, 2 fr. 25.

Toutes nos boîtes sont garnies en dragées de qualité extra fine bien assorties ; le poids que nous indiquons est le poids net contenu dans les boîtes.

Ces boîtes peuvent se faire sur commande, avec nom et date de naissance, en 24 heures, pour une douzaine au moins (1 fr. 50 pour la composition).

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

chanceté menaçante sur le matelot.

Il se leva et fit un signe ; deux de ses camarades imitèrent son mouvement, et tous les trois se dirigèrent vers la porte.

Au moment de sortir, Bernard se retourna, et je l'entendis grincer entre ses dents :

— Tu me le paieras, maudit !

Quand ils furent dehors, un de ceux qui étaient restés avec le matelot éleva la voix :

— Voilà qui est parler, Duchemin ! Il y a longtemps que je voulais dire ma pensée à ce coquin de Bernard ; tu t'en es chargé pour moi.

— Et pour nous ! firent les autres d'une seule voix.

— Il n'a certainement pas tout ce qu'il mérite, répondit le matelot. Car on devrait lui attacher une pierre au cou, et le jeter à la mer, comme un chien galeux. Ça m'a fait mal de l'entendre ricaner pendant que nous déplorions la perte des camarades. Allez, j'ai bien deviné — mais je veux être pendu si je laisse faire Bertin, qui, peut-être, se laisserait ensorceler par ce brigand !

— Ne crains-tu pas que Dumont ne te joue un mauvais tour ?

— Lui ! Allons donc ! Je l'écraserais d'un coup de talon !

— Mais il est rusé et il pourrait bien se venger à sa façon.

— Bah ! tout ça c'est des frayeurs. La première fois qu'il me regardera de travers, il fera connaissance avec ça !

Le matelot tendit un poing capable d'assommer un bœuf. Un éclat de rire général accueillit cette menace ; mais celui qui avait parlé le premier dit en se levant :

— Méfie-toi de lui quand même.

— Ne crains rien, je suis sur mes gardes.

Les autres se levèrent ; lui, sans bouger, reçut leurs poignées de mains.

Il demeura seul avec moi dans la salle.

Je m'avançai de son côté, en proie encore à l'émotion que m'avait causée la fatale nouvelle.

A mon tour, je lui tendis la main. Il m'examina de la tête aux pieds, avant de répondre, et, sans doute satisfait de son examen, il prit la main que je lui tendais et la serra franchement dans les siennes :

— Mon brave, lui dis-je en m'asseyant en face de lui, vous venez de défendre la cause d'une personne à laquelle je porte beaucoup d'intérêt.

— Mam'zelle Germaine ?... interrogea-t-il.

— Oui, c'est d'elle que je parle... Et je tiens

à vous dire que tant qu'elle aura des amis comme vous, Mlle Germaine aura le droit d'être fière.

— Vous la connaissez donc ?.. demanda-t-il, sans avoir l'air de remarquer mon compliment.

— Oui et non. Je ne l'ai vue qu'une fois, au passage. Mais je sais son histoire.

— Je comprends alors pourquoi l'enfant vous intéresse. Pauvre p'tiote ! Le bon Dieu lui envoie là une grande douleur !

— Oui, la mort de son fiancé, de Pierre Morillon. Hélas !

— Ce malheur est donc bien avéré ? poursuivis-je d'un ton inquiet, avec de grands efforts pour maîtriser mon émotion.

— Trop vrai, monsieur. Les hommes de l'Islandais, rentré hier à Fécamp, ont affirmé qu'ils avaient reconnu la *Sainte-Marie* à la côte. Ils n'ont pu cependant s'en approcher tout près, à cause du mauvais temps.

J'eus une lueur d'espoir :

— Est-on bien certain que l'équipage l'avait abandonnée ?

— Certain... certain... oui, s'il faut en croire le capitaine de l'Islandais, qui prétend l'avoir longtemps *guitté* au bout de sa lunette.

— Alors ces malheureux se seront sauvés dans les canots ?

— Probablement, et c'était de la folie. Il

valait bien mieux rester sur le bateau en attendant du secours.

Le matelot se tut. Je me sentis frémir et le souvenir de la terrible vision que j'avais eue, un instant auparavant, acheva de m'accabler :

— La mère de Pierre et sa fiancée savent-elles déjà l'affreuse nouvelle ? repris-je au bout d'un instant.

— Personne n'a encore osé leur apprendre.

— Et où habite la mère Morillon ?

— Chez Bertin, au bas de la côte d'Yport, sur la grande route. C'est là qu'elle attend son Pierre. Il devait revenir en septembre au plus tard ; avec un bon vent, il pouvait être ici à la fin d'août ; aujourd'hui, peut-être, il serait de retour. Tous les jours, pour demander au ciel de le protéger, Germaine et la mère Morillon viennent à Yport. Elles s'agenouillent sur le galet, le visage vers la mer, et là, elles prient la Sainte Vierge, la patronne du bateau.

— Tous les jours ? A quel moment de la journée ?

— Dans la matinée.

— Voulez-vous, mon brave, venir me trouver ici, demain, à l'heure où ces deux femmes viennent au rivage ?

— Parbleu oui ! monsieur.

— Donc, à demain ?

— A demain.

Je le quittai sur une vigoureuse poignée de main et je regagnai ma chambre, en proie à une agitation fiévreuse.

(A suivre.)

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT

M. DOMINIQUE-ANDRÉ RABOUAN, ancien huissier à Allonnes, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

Étude de M^e BOUTTEVIN, notaire à Luché (Sarthe).

A VENDRE A L'AMIABLE LA PROPRIÉTÉ DE LA TREMBLAIE

Située à 1 kilomètre de Luché (Sarthe), comprenant :
1^{er}. BELLE MAISON DE MAÎTRE et servitudes, cour, jardin et futaie; Bassins d'agrément et d'irrigation; prise d'eau dans le Loir par fort bélier hydraulique, pouvant arroser les prairies;
2^{es}. RÉSERVES EN PRÉS ET BOIS.
3^{es}. UNE GRANDE FERME dite La Tremblai, pour la majeure partie en herbages;
4^{es}. LA CLOSERIE DE LA PETITE-CHATAIGNÈRE.

Le tout dans un tenant d'environ 96 hectares, limité par la route du Lude et la rivière du Loir, sur 1,200 mètres de longueur.
L'habitation est à 4 kilomètres de la station du chemin de fer de Sablé à Aubigné, par La Flèche.

Pêche et Chasse
S'adresser, pour visiter la propriété, à M. DEZÉCOT, fermier; Et, pour traiter, soit à M^e BOUTTEVIN, notaire à Luché, dépositaire des titres et plans; Soit à M^e GERMAIN, notaire à La Flèche. (366)

Dessin

Leçons à domicile. H. BUISSON, 3, rue Chanzy.

Étude de M^e CHARIER, notaire à Thouars.

A LOUER VASTES MAGASINS

AVEC LOGEMENT ET COUR
Le tout pouvant facilement se diviser en deux magasins avec logement distinct.
Façade sur la rue la plus commerçante de Thouars, près la place Saint-Médard, où se tient le marché.
On traitera pour la totalité ou pour partie.
S'adresser, soit à M. Alphonse BOUTIN, propriétaire à Thouars, soit à M^e CHARIER. (365)

BAINS CHAUDS De la Loire QUAI DE LIMOGES

Julien VINCENT
Établissement ouvert tous les jours de 6 heures du matin à 9 heures du soir.

Étude de M^e CHARIER, notaire à Thouars.

A VENDRE UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS & HYDROTHERAPIE

En très bon état
Situé à Thouars.
S'adresser, soit au propriétaire, M. LEGRIS, soit à M^e CHARIER.

Étude de M^e POUCHET, notaire à Epernay (Marne).

A VENDRE GRANDES CAVES, CELLIERS Et Habitation

Propres à un commerce de vins de Champagne,
Sis à Epernay, faubourg du Commerce prolongé.
JOUISSANCE DE SUITE
S'adresser à M^e POUCHET, notaire à Epernay. (324)

AVIS

M. PILLET a l'honneur de faire savoir à sa clientèle qu'il tient à sa disposition un instrument destiné à rendre les plus grands services, soit pour **soirées musicales** ou pour **faire danser**; cet instrument est le

Pianista

Le Pianista est un mécanisme entièrement nouveau qui laisse bien loin derrière lui les divers systèmes imaginés jusqu'à ce jour pour donner à tout le monde la faculté de jouer du piano sans être musicien, avec cet avantage de faire de **L'EXPRESSION**, chose vainement cherchée jusqu'ici et si difficile à obtenir.

Cet appareil s'adapte à tous les pianos, de quelque facture qu'ils soient.

LOCATION
PILLET - BERSOULLÉ — PIANOS & MUSIQUE SAUMUR

ÉPICERIE PARISIENNE IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix sur les pâtes alimentaires
Vermicelle, Macaroni, Pâtes de Lyon, au lieu de 0,45, le demi kil. **0,40**
Vermicelle, Macaroni, Nouilles, Lazagnes et Pâtes d'Italie, au lieu de 0,55, le demi kilog. **0,50**.
Les mêmes sortes, en qualité extra de blé dur de Russie, dont nous sommes seuls dépositaires, au lieu de 0,60, le demi kilog. **0,55**.
Goûtez : la Crème de Marrons « Cévénole », nouveau dessert, saveur exquise des marrons glacés, depuis 0,45 le pot.
Purée de marrons, toute préparée, pour canapé de volaille, veau, etc., et tous usages de cuisine.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

PHARMACIE A. CLOSIER

N^o 19, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varicèzes, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	MIXTE			EXPR.			OMN.		
	matin	matin	soir	matin	matin	soir	matin	matin	soir
Paris				7 55		12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6 »			9 34	10 5	2 51	9 43	10 16	1 3
Château-du-Loir	10 13			12 24	1 58	6 35	12 28	1 8	4 50
Noyant-Méon	11 20			1 7	3 8	7 40	1 13		5 54
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8 »			6 13
Blou	11 54				3 41	8 10			6 23
Vivy	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 44	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 31	10 37		4 41	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 48	10 52		4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 2 11			4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 19	11 24	2 18	4 57	9 11	2 22	2 59	7 29
Thouars			11 57	2 45	5 33	9 37	2 44	3 28	8
Niort				3 58	4 30	8 42	4 31	5 20	10 32
Saintes					6 30	11 52	6 12	7 53	2 3
Bordeaux					9 52	3 34	9	11 13	4 54

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	MIXTE			EXPR.			OMN.		
	matin	matin	soir	matin	matin	soir	matin	matin	soir
Bordeaux						5 40			8 20
Saintes						7 15	9 9		11 39
Niort						9 32	10 55		12 42
Thouars				6 5		12 11	12 42	1 35	2 5
Montreuil-Bellay	9 35	6 38				1 4	2 37	4 55	9 6
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18				2 50	5 18	9 41	
Chacé-Varrains	10 7	7 27				2 57	5 26	9 49	
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34				3 2	5 31	9 55	
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22	7 45				3 13	5 42	10 3	
(départ)		7 25	11 25			2 52	5 20		
Nantilly (départ)		7 38	11 36			3 3	5 33		
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 44	1 31	3 11	5 41			10 59	11 46
(départ)	7 57	11 54	1 36	3 15	5 45			11 7	11 53
Vivy	8 10	12 10		3 27	5 59				
Blou	8 19	12 19		3 35	6 8				
Vernantes	8 32	12 33		3 46	6 20				
Linières-Bouton	8 45	12 46		3 57	6 32				
Noyant-Méon	8 59	1	2 12	4 9	6 44			11 44	
Château-du-Loir	10 10	2 9	2 58	5 22	7 58			12 26	1 12
Chartres	2 47		5 54	9 26	12 4			3 26	4 05
Paris	5 25		7 30	11 50	2 27			5 10	5 45

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	DIRECT		OMN.		EXPR.		OMN.		OMN.		EXPR.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes	10 45				8 25	8 55	12 7	3 10	7 35			
Angers	2 19	6 30	10 29		12	2 57	5 35	9 35				
La Méritré	2 52	7 10	10 54		12 37	3 42	6 16	10 1				
Les Rosiers		7 19	11 2		12 46	3 52	6 25					
Saint-Clément		7 26	12 53		3 59	6 32						
Saint-Martin		7 33	12 59		4 7	6 39						
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	11 18	1 11	4 20	6 52	10 24					
(départ)	3 27	7 52	11 16	1 15	4 31	7	10 30					
Varennes		8 5	11 32	1 29	4 45	7 13						
Port-Boulet	3 52	8 20	11 41	1 40	5 1	7 29	10 50					
Langeais	4 26	8 59	12 3	2 14	5 46	8 11	11 16					
Tours (arrivée)	5 9	9 42	12 46	2 53	6 35	8 51	11 48					
Paris (arrivée)	10 39		4 40	10 46	2 35							

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	MIXTE			OMN.		
	matin	matin	soir	matin	soir	soir
Saumur	7 52	11 21	4 34	7 44	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	12 50	7 14	9 4	7 6	10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	MIXTE			OMN.		
	matin	matin	soir	matin	soir	soir
Poitiers				6 5	6 55	12 53
Moncontour				7 41	10 48	2 27
Loudun				8 41	1 46	3 4
Montreuil (ar.)				9 21	3 24	4 38
(départ)	6 53	9 29	4 25	5	9 30	
la Vaudelnay	7 4	9 40	4 46	5 10	9 41	
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52	
Doué	7 22	9 57	6 16	5 26	10 1	
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24	
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10		

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	MIXTE			OMN.		
	matin	matin	soir	matin	soir	soir
Angers	4 40			7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11 13	7 42		
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12	
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21	
la Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 4	8 31	
Montreuil (ar.)	6 46	9 26	12 48	2 1	8 41	
(départ)	7 36	1 26	2 15	9 14		
Loudun	8 24	4 14	3	10 13		
Moncontour	8 55	6 8	3 29	10 48		
Poitiers	10 33	10 40	5	12 16		

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	MIXTE			OMN.		
	matin	matin	soir	matin	soir	soir
Saumur	5 30	1 15	7 20	7 15	10 25	5 21
Vivy	5 43	1 38	7 34	7 31	10 40	5 43
Longué	5 55	1 56	7 48	7 52	11 13	5 48
Jumelles	6 7	2 18	8 1	8 9	11 32	5 57
Raugé	6 22	2 41	8 19	8 24	12 51	6 17
Clefs	6 39	3 12	8 38	8 37	12 14	6 23
La Flèche	6 52	3 30	8 52	8 50	12 30	6 40